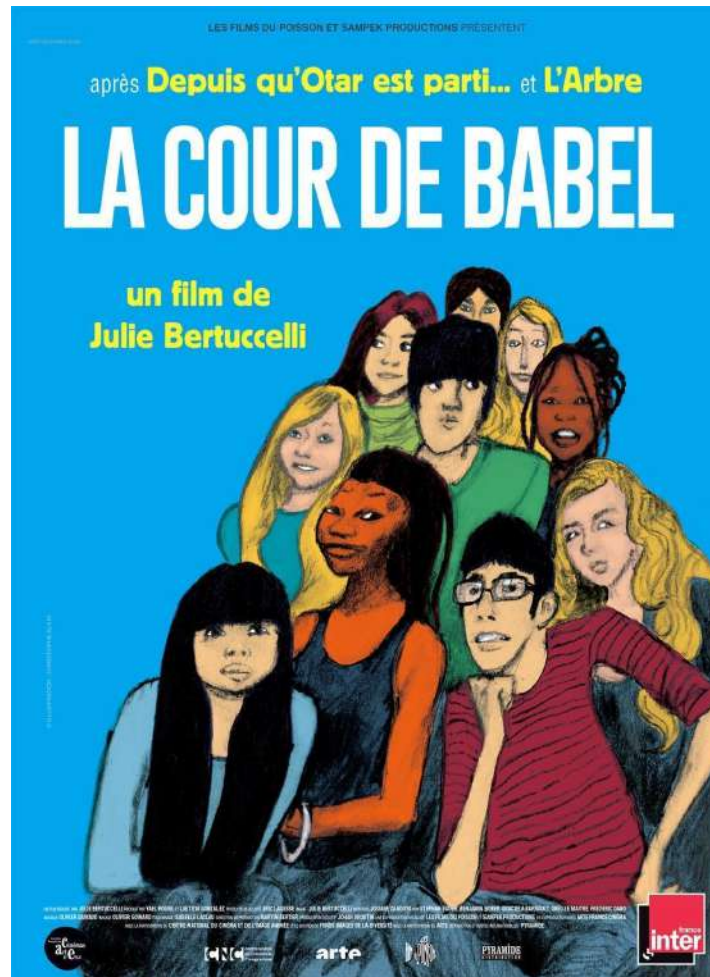


Les Toiles du Journalisme

Parcours d'Ado : migrations, intégrations



Un documentaire De Julie Bertuccelli

France, 2014, 89mn

Coproduit par les films du poisson, Sampeck Productions, Arte
France Cinéma, avec la participation de l'Unité Société et Culture
d'Arte France.

Dossier d'accompagnement pédagogique

Diffusé dans le cadre de la **26e Semaine de la presse et des médias dans l'école®**, du 23 au 28 mars 2015, et de la cinquième édition du festival "**Les toiles du journalisme**" du 24 au 26 mars 2015, organisée conjointement par le **Club de la presse Strasbourg-Europe**, le **Clemi**, Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, et la **DAAC - Rectorat de Strasbourg**, en partenariat avec le **Conseil Général du Bas-Rhin** et la **Région Alsace**.

Avant propos

Le sujet abordé dans le documentaire de Julie Bertuccelli, « La cour de Babel », à savoir l'intégration des enfants migrants par l'école soulève plusieurs questions.

Quel chemin ont-ils parcouru pour venir jusqu'en France ? pour quelles raisons ? en espérant y trouver quoi ?

En s'intéressant en premier lieu aux migrations et à leurs causes, à l'histoire des migrations et plus particulièrement à l'immigration française, on aboutit forcément à la question de l'accueil des personnes arrivant en Europe et en France et à leurs droits.

Les enfants sont-ils protégés ? quels droits ont-ils ? leur scolarité est-elle une évidence ? leur intégration peut-elle être assurée ?

Autant de questions auxquelles ce dossier tente d'apporter des éléments, sinon de réponse, du moins de réflexion.

Les propositions d'activités pédagogiques sont toutes orientées de manière à tenter de comprendre quelle place la France et autres pays d'accueil réservent aux nouveaux arrivants et quelles sont leurs limites.

Suggérées sous forme de questionnements thématiques, ces activités laissent toute latitude dans l'organisation de séances ou séquences, en fonction des niveaux des élèves et des disciplines concernées. Un ensemble organisé de documents de toutes natures permet un travail en classe, au Cdi, en classe inversée...

L'essentiel, avant de visionner « la cour de Babel », étant de s'interroger sur notre propre histoire...

Sommaire

Le film et ses « acteurs »

La cour de Babel : synopsis	6
La réalisatrice : Julie Bertuccelli	6
Julie Bertuccelli à propos de son film	7
Les « acteurs »	8
La critique lors de la sortie en salle du 12 mars 2014	9

Le cadre pédagogique

Ancrage dans les champs disciplinaires	10
Les compétences du socle commun	12
L'éducation aux médias	13

Eclairages

Les migrations

Les déplacements de population	14
Pourquoi quitter son pays?	15
L'immigration en France	15

L'accueil des migrants : des lois, des droits

Les titres de séjour : pour qui ? comment ?	17
Les droits des migrants	17
Le cas particulier des enfants	18

L'intégration par l'école ?

Les droits des enfants	19
L'école et les fondements des valeurs de la République	20
La laïcité à l'école	21

De l'importance de la langue

La tour de Babel	23
Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France	24
« Comparons nos langues »	24
Les diplômes	26
Les limites de l'intégration	
« Marginalisés dès leur arrivée »	27
« Qui défend la République au lycée de Guimard ? »	31
Propositions d'activités pédagogiques	33
Quelques pistes	34
Médiagraphie ciblée	36
Annexes	
Les codes de l'écriture journalistique	38
Droits et devoirs de journalistes	38
Les Droits de publications	38
Des outils... des méthodes...	38
Médiagraphie	
A propos du film	39
Pour aller plus loin...	39

Le film et ses « acteurs »

La cour de Babel : synopsis

Ils sont Anglais, Sénégalais, Brésilien, Marocain, Chinois... Ils ont entre 11 et 15 ans, ils viennent d'arriver en France. Le temps d'une année, ils cohabitent dans la classe d'accueil d'un collège parisien. Le but pour ces adolescents: intégrer une classe normale.

24 élèves, 24 nationalités...

Tous font partie d'une classe d'accueil implantée au collège de la Grange-aux-Belles, dans le 10e arrondissement de Paris, constituée pour les élèves nouvellement arrivés en France. La cinéaste Julie Bertucelli et son équipe y ont posé caméra et matériel vidéo pendant l'année scolaire 2011-2012...

Dans ce petit théâtre du monde s'expriment l'innocence, l'énergie et les contradictions de ces adolescents qui, animés par le même désir de changer de vie et de vivre ensemble, bouleversent nos idées reçues et nous font espérer en l'avenir...

La réalisatrice

Julie Bertucelli

D'abord assistante à la réalisation auprès de Otar Iosseliani, Rithy Panh, Krzysztof Kieslowski, René Féret, Emmanuel Finkiel ou encore Bertrand Tavernier, Julie Bertucelli démarre sa carrière de réalisatrice en 1993.

Son regard particulièrement humain se révèle d'abord dans une dizaine de documentaires tournés pour Arte, France 3 et France 5. Ils lui vaudront de nombreuses sélections en festival et plusieurs distinctions dont le Prix du Patrimoine pour La Fabrique des Juges (1998) au Cinéma du Réel.

Parmi ses œuvres les plus marquantes : Bienvenue au Grand Magasin (1999), une « comédie documentaire » consacrée au quotidien des Galeries Lafayette, des vendeuses jusqu'aux grands patrons, et son portrait drôle et exaltant de Otar Iosseliani, Le Merle Siffleur (2006), projeté notamment aux festivals de New York et de Locarno.

Mais c'est son travail en fiction qui lui ouvre l'accès au grand public. En 2003, elle réalise son premier long-métrage, Depuis qu'Otar est parti..., récompensé notamment par le Grand Prix de la Semaine de la Critique au Festival de Cannes 2003, le César du Meilleur Premier Film, le Prix Marguerite Duras et le Prix Michel d'Ornano.

Tourné en Australie, en anglais, avec Charlotte Gainsbourg dans le rôle principal, L'Arbre, son deuxième long-métrage, est présenté en 2010 en Sélection officielle au Festival de Cannes pour la soirée de clôture.

Julie Bertucelli, à propos de son film

« Je ne crois pas qu'on puisse rester insensible à ce qu'on voit dans le film. Il fera, j'espère, résonner les débats actuels, souvent nauséabonds. J'espère qu'il pourra aider à inverser les a priori, contrecarrer les préjugés, faire réfléchir plus intimement, donner de l'empathie à ceux qui en manquent, et donner du courage et de l'élan à ceux qui luttent pour le respect et l'accueil.

Entre l'enfant de diplomate, celui qui vient pour étudier le violoncelle, celle qui arrive pour retrouver sa mère, celle qui est en attente d'un droit d'asile, celui dont la mère est venue pour une histoire d'amour, celle dont le père vient chercher du travail, celui qui a été chassé de son pays par des groupes néo-nazis, tous représentent divers cas d'immigration. Ils portent en eux une culture radicalement différente, qu'ils confrontent à notre propre culture. Les questions de l'exil et de l'intégration, mais aussi leur regard neuf et critique sur notre monde actuel et sur notre société qu'ils découvrent, résonnent dans cette classe parisienne d'une manière singulière et vivante. Tous sont des enfants courageux, matures, qui portent des responsabilités très lourdes et affrontent leur destin. Pour ces jeunes, l'identité, vécue comme une double appartenance au pays d'origine et au pays d'accueil, est désormais et à jamais plurielle. Ce sont des héros de la vie d'aujourd'hui, ils sont une richesse pour notre pays. »

Les « acteurs »

Abir Gares, Tunisie
Agnieszka Zych, Pologne
Alassane Couattara, Mali
Andréa Drazic, Croatie
Andromeda Havrincea, Roumanie
Daniel Alin Szasz, Roumanie
Daniil Kliashkou, Biélorussie
Djenabou Conde, Guinée
Eduardo Ribeiro Lobato, Brésil
Felipe Arellano Santibanez, Chili
Kessa Keita, Angleterre
Luca Da Silva, Irlande du Nord
Marko Jovanovic, Serbie
Maryam Aboagila, Lybie
Miguel Angel Cegarra Monsalve, Venezuela
Mihajlo Sustran, Serbie
Naminata Kaba Diakite, USA / Côte d'Ivoire
Nethmal Mampitiya Arachchige, Sri Lanka
Oksana Denys, Ukraine
Ramatoulaye Ly, Mauritanie
Thatsarani Mampitiya Arachchige, Sri Lanka
Xin Li, Chine
Yong Xia, Chine
Youssef Ezzangaoui, Maroc

Et Brigitte Cervoni
(professeur de français de la classe d'accueil
du collège de la Grange aux Belles, Paris 10e)

La critique lors de la sortie en salle du 12 mars 2014 - Télérama.

Ils ont entre 11 et 15 ans. Ils s'appellent Youssef, Oksana, Maryam, Andromeda, Yong, Felipe... Leurs prénoms racontent un long voyage, celui qui les a arrachés au pays de leur enfance, et menés jusqu'à Paris, dans une classe d'accueil pour primo-arrivants. La cinéaste Julie Bertuccelli (*L'Arbre, Depuis qu'Otar est parti...*) les a filmés tout au long de cette année transitoire, ce moment entre une vie et l'autre, entre ailleurs et ici. A quelques plans près — la cour de récré, où défilent les saisons —, tout se passe dans la classe, « entre les murs » de l'école de la République. Comme dans le film de Laurent Cantet, c'est là que s'animent les visages adolescents, que fuse la parole, que coulent aussi, parfois, quelques larmes. La comparaison entre ces deux huis clos scolaires, portraits de groupe en apprentissage, s'arrête là. *La Cour de Babel* est un documentaire lumineux, qui, loin du bilan éducatif plutôt amer d'*Entre les murs*, rend hommage au cocon que représente la classe d'accueil. Les enfants y apprennent le français, y confrontent leur déracinement à ceux des autres, avant de repartir en section « normale ».

On se laisse happer, dès les premières images, par la chronique de cet attachant melting-pot juvénile qui devient, jour après jour, un groupe soudé, cohérent, une petite république de l'espoir. Dans cette salle ordinaire, la planète entière s'engueule. Brésiliens, Irlandais, Africaines débattent de politique ou de religion, piquent des fous rires... Chacun s'efforce de prendre un élan vers l'avenir. C'est moins un processus d'acculturation qu'une formidable thérapie de l'exil que montre Julie Bertuccelli. Elle n'a pas choisi, c'est vrai, n'importe quelle classe d'accueil : on se prend à rêver que tous les professeurs aient la délicatesse, le sens de l'engagement et la pédagogie dont fait preuve l'enseignante Brigitte Cervoni — y compris auprès des parents.

Les conditions de vie de chaque adolescent restent hors champ. Ce qu'on en devine, en assistant aux réunions avec les familles (une mère surmenée, une tante d'adoption...) n'en est que plus fort. Pas de discours démonstratif : il suffit de quelques mots pour suggérer, avec tact, tous les spasmes de la vie, les séparations, les douleurs, les problèmes d'argent, de famille, les difficultés dans le pays d'origine : pauvreté, menace d'excision, persécutions politiques...

Entre septembre et juin, la cour de Babel change d'aspect. Ses « habitants » grandissent, apprennent d'eux-mêmes et des autres. Ils sont prêts à affronter l'inconnu. Ils réalisent même un court métrage, qu'ils accompagnent dans un festival de films scolaires. Et Julie Bertuccelli réussit un tour de force : nous offrir une vraie grande aventure dans ce tout petit espace où la France est encore un pays d'accueil. — Cécile Mury

Le cadre pédagogique

Ancrages dans les champs disciplinaires

Les entrées par les champs disciplinaires

En classes de 4^è et 3^è

En classe de Quatrième

Géographie

I – Des échanges à la dimension du monde

Thème 3. Les mobilités humaines - Migrations et tourisme dans le monde. Décrire les effets de ces déplacements de population sur les pays de départ et sur les pays d'arrivée. Localiser et situer les principales zones de départ et d'arrivée des migrants sur un planisphère

Education civique

I – L'exercice des libertés en France - Thème 1 - Les libertés individuelles et collectives. Les libertés sont abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de l'usage que l'on peut en faire au sein d'une société démocratique. Documents de référence : Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (art. 12-1, 13, 14-1 et 3) et Loi du 15 mars 2004, sur l'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires et publics modifiant le code de l'éducation (art. L 141-5-1)

En classe de Troisième

Histoire

II - Une géopolitique mondiale (depuis 1945) - Thème 3 – Géopolitique du monde actuel - Les principales lignes de force de la géopolitique mondiale

III - Vie politique et société en France - Thème 3 - La Ve République à l'épreuve de la durée - La société française a connu de profondes évolutions, l'immigration la transforme, des débats la traversent.

Education civique

I – La République et la citoyenneté

Thème 1 - Les valeurs, les principes et les symboles de la République - Les fondements de la citoyenneté et de la nationalité dans la République française sont analysés. L'importance de la langue nationale est soulignée.

Thème 2 – Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne - La diversité de la population sur le territoire national est prise en compte en faisant apparaître le lien entre les droits politiques et la nationalité sur le territoire national et dans le cadre de l'Union européenne, la nature des droits civils, économiques et sociaux accordés à tous les habitants installés sur le territoire national.

III- Questions sur la mondialisation

Thème 1 : La mondialisation et la diversité culturelle - La mondialisation est porteuse d'uniformisation mais la diversité des cultures, des langues et des religions demeure.

Thème 2 : la mondialisation et ses contestations - Les effets économiques, sociaux, environnementaux, culturels de la mondialisation font l'objet de débats contradictoires

Les entrées par les champs disciplinaires

En lycée général, technologique et dans la voie professionnelle

L'ensemble des programmes d'histoire, de géographie, d'ECJS de Lycée général, technologique et de la voie professionnelle sont traversés par les thèmes des migrations de population, des droits de l'homme, des fondements des valeurs de la République.

En filière générale et technologique

ECJS

« Le professeur replace en début d'année l'enseignement d'ECJS dans le cadre de la République dont les valeurs et principes, exprimés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, figurant dans le préambule de la Constitution, sont rappelés. »

En classe de Seconde

L'Etat de droit - Thème 1 : Droit et vie en société

En classe de Terminale

Questions de société - Thème 2 : Le pluralisme des croyances et des cultures dans une république laïque.

En classe de Première

Histoire

Thème 1 - Croissance économique, mondialisation et mutations des sociétés depuis le milieu du XIX^{ème} siècle - Croissance et mondialisation, Mutations des sociétés

Thème 5 – Les Français et la République – La république et les évolutions de la société française

En Classe de Terminale STMG - ST2S

Géographie

La mondialisation : acteurs et territoires - Les migrations internationales

En filière professionnelle

En classe de Première

Géographie

Des territoires dans la mondialisation - Acteurs, flux, réseaux de la mondialisation – Les migrations internationales

En classe de Terminale

Histoire

Le monde au XX^e siècle et au début du XXI^e siècle - Le monde depuis le tournant des années 1990

Les compétences du socle commun

Le socle s'organise en sept grandes compétences : chacune est composée de connaissances essentielles, de capacités à les utiliser et d'attitudes indispensables tout au long de sa vie, comme l'ouverture aux autres, la curiosité, la créativité, le respect de soi et d'autrui. Depuis 2009, les programmes du collège intègrent les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire publiés en 2008.

Parmi celles-ci, sont plus particulièrement exploitables à partir de l'étude du film « La cour de Babel » :

La maîtrise de la langue française

L'acquisition de cette compétence est une priorité absolue. Elle passe par :

- la capacité à lire et comprendre des textes variés
- la qualité de l'expression écrite
- la maîtrise de l'expression orale
- l'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire
- l'enrichissement quotidien du vocabulaire

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

Chaque élève apprend à faire un usage responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC)..

La culture humaniste

La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité et permet d'acquérir des repères :

- en histoire (événements fondateurs)
- en géographie (paysages et territoires, populations, etc.)
- en littérature et en arts (les grandes œuvres)

Une approche sensible des œuvres initie l'élève à l'histoire des arts. Il est engagé dans des pratiques artistiques personnelles.

Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire. L'élève acquiert des repères dans plusieurs domaines :

- les droits et les devoirs du citoyen
- les notions de responsabilité et de liberté et le lien qui existe entre elles
- les principes d'un État de droit, le fonctionnement des institutions, de l'État, de l'Union européenne

L'autonomie et l'initiative

L'autonomie et l'initiative s'acquièrent tout au long de la scolarité, dans chaque matière et chaque activité scolaire. On apprend ainsi à :

- être autonome dans son travail
- s'engager dans un projet et le mener à terme (construire un exposé, rechercher un stage, adhérer à un club ou une association, travailler en équipe)

L'éducation aux médias

Les compétences transversales

Quels sont les points d'entrée de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les programmes au collège ?

<http://www.clemi.org/fr/centre-de-documentation/l-education-aux-medias/college/>

Quels points d'entrée pour l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans les programmes de l'enseignement général au lycée ?

<http://www.clemi.org/fr/centre-de-documentation/l-education-aux-medias/lycees/lycee-general>

Quels points d'entrée pour l'éducation aux médias dans les programmes de l'enseignement technologique au lycée ?

<http://www.clemi.org/fr/centre-de-documentation/l-education-aux-medias/lycees/lycee-technologique/>

Quels points d'entrée pour l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes de l'enseignement professionnel au lycée ?

<http://www.clemi.org/fr/centre-de-documentation/l-education-aux-medias/lycees/lycee-professionnel/>

Eclairages

Les migrations

Les déplacements de population en 2013

« Plus de 51 millions de personnes sont désormais déracinées à travers le monde, c'est la première fois depuis la Seconde guerre mondiale. La moitié de la population réfugiée en 2013 était composée d'enfants, soit le plus grand nombre d'enfants déracinés depuis 10 ans. »



Tendances Mondiales Sur Les Réfugiés 2013 -- Juin 2014 - United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) Video 5'13" https://www.youtube.com/watch?v=aOTq_VmVuYE

Pourquoi quitter son pays ?



Les migrations internationales, un phénomène complexe

Selon la définition des Nations unies, un migrant international est une personne qui se déplace :- pour au moins 3 mois,- vers un pays qui n'est pas son pays de résidence,- et pour des raisons qui ne sont pas liées aux loisirs, à la famille, au pèlerinage, ou même aux affaires, au tourisme ou aux questions de santé. En 2009, il y aurait dans le monde environ 220 millions de personnes vivant loin de chez elles, légaux et clandestins confondus, ce qui fait à peu près trois et demi pour cent de la population mondiale.

Le dessous des cartes : MIGRATIONS : POURQUOI PART-ON ? (1/3), Arte, émission diffusée la première fois en mars 2009, propose un diaporama expliquant les principales causes des migrations. <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/migrations-pourquoi-part-on-1-3>

L'immigration en France

Les principales vagues de migration : de 1850 à 1970

Les origines du peuples Français sont tellement multiples qu'il est aujourd'hui difficile de se dire "Français de souche". L'émission "C'est pas sorcier" nous fait découvrir la richesse de la population Française de par ses origines diverses.



C'est Pas Sorcier - D'où viennent les Français ? de 12'30 à 20'00'' Les principales vagues de migration en France <https://www.youtube.com/watch?v=tYmZZgiiZLI>

L'immigration en France de 1974 à 2006

... les vagues successives d'arrivées d'immigrants et de réfugiés, la mise en œuvre des politiques publiques et les questions de nationalité, les réactions de l'opinion publique entre xénophobie et solidarité, le travail et les métiers de l'immigration, les combats menés en commun en temps de paix comme en temps de guerre, les modes de vie et les questions culturelles...



Le film : deux siècles d'histoire de l'immigration en France : de 1974 à 2006. Musée de l'histoire de l'immigration <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/le-film>

Définitions

On confond souvent les termes de « demandeur d'asile » et de « réfugié », d'« étranger », d'« immigré » ou de « sans-papiers ».

Voici, en ligne, quelques définitions.

Histoire de l'immigration : Questions contemporaines, Les mots. Musée de l'Histoire de l'Immigration <http://www.histoire-immigration.fr/node/7317>

L'accueil des migrants : des lois, des droits

Les titres de séjours : pour qui et comment ?

En France, un titre de séjour est un document délivré par les préfectures qui autorise un étranger à résider sur le territoire français au-delà de la durée de validité de son visa.



C'est Pas Sorcier - D'où viennent les Français ? de 22'28 à 26'30" Les titres de séjour.
<https://www.youtube.com/watch?v=tYmZZgiiZLI>

Les droits des migrants

« Partout en Europe s'observent des tendances inquiétantes concernant le traitement réservé aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, ainsi qu'aux migrants en situation irrégulière. Les Etats renforcent la surveillance des frontières pour tenter d'empêcher l'entrée de migrants sur leur territoire. Les migrants, y compris les demandeurs d'asile, qui parviennent malgré tout à entrer de façon irrégulière dans les Etats membres du Conseil de l'Europe y sont souvent considérés comme des délinquants et enfermés dans des centres s'apparentant à des prisons, pour être ensuite expulsés dès que possible, même vers des pays où ils risquent la persécution et la torture. Pourtant, quitter un pays et entrer dans un autre sans disposer des autorisations ou documents requis n'est pas un acte criminel et le droit international reconnaît aussi aux migrants en situation irrégulière un certain nombre de droits, qui doivent être respectés.

Soucieux de lutter contre les demandes d'asile abusives, les Etats portent atteinte aux droits des demandeurs d'asile authentiques, qui souvent sont privés de liberté et n'ont pas accès à des procédures d'asile équitables et efficaces.

Le Commissaire attire l'attention sur le fait que les enfants migrants représentent actuellement l'un des groupes les plus vulnérables d'Europe : beaucoup sont privés de tout accès aux soins de santé de base et à l'éducation et courent le risque d'être exploités par des passeurs ou des trafiquants »

Les droits de l'homme des immigrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Commissaire aux droits de l'Homme. Conseil de l'Europe. <http://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/migration>

Le cas particulier des enfants

« A l'heure actuelle, les enfants migrants sont l'un des groupes les plus vulnérables d'Europe. Certains ont fui la persécution ou la guerre, d'autres la pauvreté, la violence et le dénuement total, d'autres encore sont victimes de la traite des êtres humains. Ceux qui sont séparés de leur famille sont particulièrement exposés. Bien qu'ils soient très vulnérables, on en sait peu sur la situation des enfants migrants.

Ce qui est certain, c'est qu'ils vivent dans des conditions dramatiques. Beaucoup sont à la rue, disparaissent des centres qui les hébergent, sont enlevés et exploités, tombent entre les mains de trafiquants et sont privés d'éducation et des soins de santé les plus élémentaires. »

Document de synthèse sur les droits des migrants mineurs en situation irrégulière. Position du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1706317>

L'intégration par l'école ?

Les droits de l'enfant

« Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenues que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales

(...)

Et plus particulièrement

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

Convention relative aux droits de l'enfant. Nations Unies. Droits de l'Homme.
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

L'école et les fondements des valeurs de la République

“Evoquant les élèves, devenus sous son regard des personnes et des personnages, la cinéaste constate : « Tous sont des enfants courageux, matures, qui portent des responsabilités très lourdes et affrontent leur destin ». Nous revient alors en écho l'affirmation d'une élève : « Je suis venue en France pour être une femme libre ». « La cour de Babel » démontre, simplement, comment une classe d'accueil devient le creuset de ce désir d'émancipation et accomplit la promesse de l'école républicaine.”

La cour de Babel Dossier d'accompagnement pédagogique Clemi Strasbourg, Janvier 2015

Samra Bonvoisin "La cour de Babel " : Un hymne à l'école de la République. La Café pédagogique. 12.03.2014
<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/03/05032014Article635295973088755410.aspx>

Les valeurs de la République. Un héritage de 1789

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Article 1^{er} de la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Legifrance.
<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

« Liberté, Égalité, Fraternité », la devise de la France fait partie de notre patrimoine national.

Associées par Fénelon à la fin du XVII^e siècle, les notions de liberté, d'égalité et de fraternité sont plus largement répandues au siècle des Lumières.

La devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est issue de la Révolution française : elle apparaît dans le débat public avant la proclamation de la Première République dès 1790.

Comme beaucoup de symboles révolutionnaires, la devise tombe en désuétude sous l'Empire. Elle réapparaît lors de la Révolution de 1848, empreinte d'une dimension religieuse : les prêtres célèbrent le Christ-Fraternité et bénissent les arbres de la liberté qui sont alors plantés. Lorsqu'est rédigée la Constitution de 1848, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est définie comme un « principe » de la République.

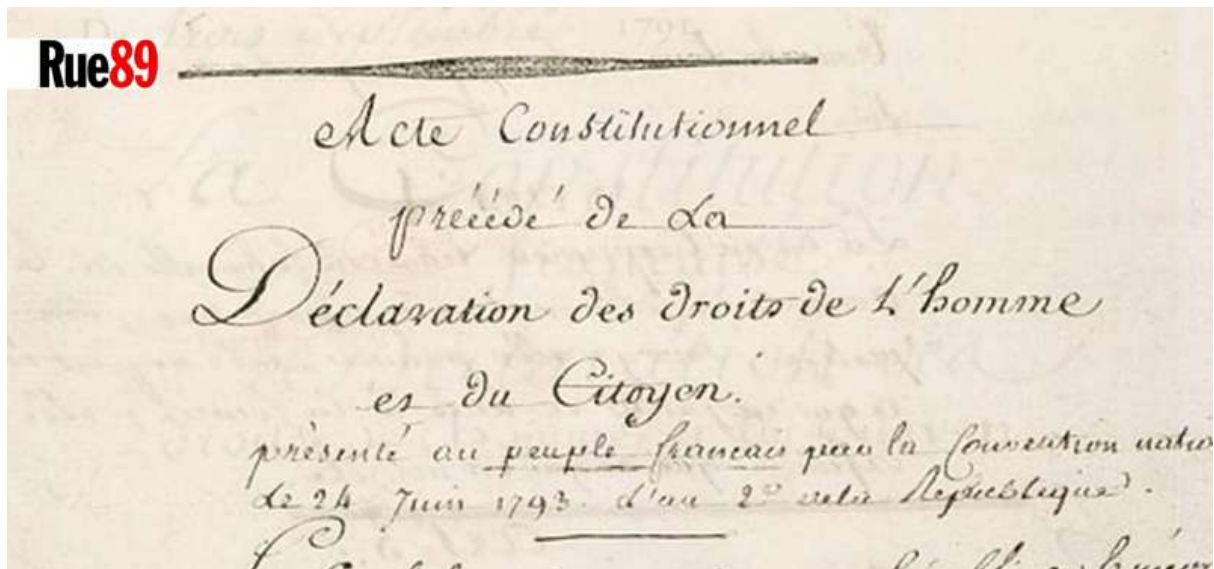
Boudée par le Second Empire, elle finit par s'imposer sous la III^e République. On observe toutefois encore quelques résistances, y compris chez les partisans de la République : la solidarité est parfois préférée à l'égalité qui implique un nivellement social et la connotation chrétienne de la fraternité ne fait pas l'unanimité.

La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. Elle figure dans les Constitutions de 1946 et 1958 et fait aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine national. On la trouve sur des objets de grande diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres.

« Liberté, Égalité, Fraternité », la devise de la France fait partie de notre patrimoine national.
<http://www.france.fr/institutions-et-valeurs/devise-de-la-republique-francaise.html>

Quelles valeurs républicaines ?

Principe d'égalité. Interview des historiens Patrick Weil et Dominique Borne : Egalité et Liberté



Quelles valeurs républicaines ? Principe d'égalité 2/4 Rue 89 Video 2'24''

http://www.dailymotion.com/video/xeok1l_quelles-valeurs-republicaines-princ_news

La laïcité à l'école

« Dieu, on ne sait même pas s'il existe ! »

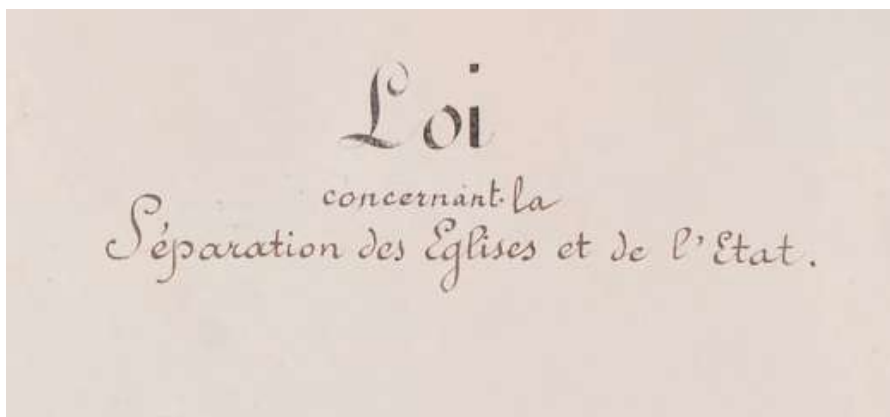
A l'occasion d'une séquence où chacun est convié à apporter un objet personnel, l'un vient avec le Coran, une autre avec la Bible et un débat s'engage, vif, argumenté, mouvementé, sur les croyances, les cultures, la foi, les religions jusqu'à ce qu'une élève lance « Dieu, on ne sait même pas s'il existe »; et Djenabou ajoute : « le monde, en fait, c'est une question ». <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/03/05032014Article635295973088755410.aspx>



Extrait « Dieu on ne sait même pas s'il existe ! » La Cour de Babel. <http://www.zeroconduite.net/lacourdebabel/extrait.html>

Une valeur républicaine : la laïcité. Interview des historiens Patrick Weil et Dominique Borne

La cour de Babel Dossier d'accompagnement pédagogique Clemi Strasbourg, Janvier 2015



Quelles valeurs républicaines ? Laïcité. Rue 89 Vidéo 2'21''
http://www.dailymotion.com/video/xeok8j_quelles-valeurs-republicaines-laici_news

L'Etat, garant de la liberté religieuse.

Ce qui est ou non autorisé...

...Ceci implique notamment pour l'Etat et les services publics la **neutralité** face à toutes les religions et à toutes les croyances et, malgré la suppression du service public du culte, l'Etat, se doit de rendre possible l'exercice et la pratique du culte. Les aumôneries, instituées dans certains établissements publics, sont une traduction concrète de l'obligation pour l'Etat de garantir la liberté religieuse. Par ailleurs, l'Etat doit faire face à des prescriptions religieuses qui peuvent remettre en cause le droit commun. Les pouvoirs publics ont adopté des réponses variables selon les prescriptions en choisissant de les encadrer, de les tolérer ou de les proscrire...

L'Etat, garant de la liberté religieuse. Vie Publique. Mise à jour 24.05.2011 <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/etat-cultes-laicite/liberte-religieuse/>

La Charte de la laïcité à l'école : à télécharger

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actu_2013/25/1/chartelaicite_268251.pdf

Fichier téléchargeable sur Laïcité : principe et pédagogie. Eduscol

<http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>



La Charte de la Laïcité expliquée aux enfants :

à télécharger

La Charte de la Laïcité expliquée aux enfants.
Milan. <http://blog-laligue51.org/wp-content/uploads/2015/01/Charte-la%C3%AFcit%C3%A9-Milan.jpg>



De l'importance de la langue

La tour de Babel : un mythe, deux interprétations

La dispersion

« Tout le monde se servait d'une même langue et des mêmes mots. Comme les hommes se déplaçaient à l'orient, ils trouvèrent une vallée au pays de Shinéar et ils s'y établirent. Ils se dirent l'un à l'autre : Allons ! Faisons des briques et cuisons-les au feu ! La brique leur servit de pierre et le bitume leur servit de mortier. Ils dirent : Allons ! Bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet pénètre les cieux ! Faisons-nous un nom et ne soyons pas dispersés sur toute la terre ! Or Yahvé descendit pour voir la ville et la tour que les hommes avaient bâties. Et Yahvé dit : Voici que tous font un seul peuple et parlent une seule langue, et tel est le début de leurs entreprises ! Maintenant, aucun dessein ne sera irréalisable pour eux. Allons ! Descendons ! Et là, confondons leur langage pour qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. Yahvé les dispersa de là sur toute la face de la terre et ils cessèrent de bâtir la ville. Aussi la nomma-t-on Babel, car c'est là que Yahvé confondit le langage de tous les habitants de la terre et c'est de là qu'il les dispersa sur toute la face de la terre ». (**Genèse**, 11, *La Bible de Jérusalem*)

L'aventure du monde

« Ce fut le projet de construction le plus grandiose de tous les temps, qui lui valut pour ça l'échec le plus fécond. L'humanité avait renoncé à tout autre désir, tout autre métier : l'Écriture dit qu'elle employait des mots uniques, *devarim ahadim*. Elle s'était concentrée exclusivement sur une seule tâche, comme une société d'abeilles, de fourmis. Dieu la détourna de cette impasse : on ne pouvait atteindre le ciel avec des pierres et de la chaux. (...) Dieu intervint par le don mystérieux des langues qui nous contraint à apprendre les multiples façons de nommer le même soleil, le même pain. (...) Voici qu'avec la multiplication des langues se multiplient les horizons. (...) Il ne fallait pas monter au sommet du ciel pour survivre, il ne fallait pas se retrancher dans une défense, mais se lancer à l'aventure du monde. Dieu enseigne ici que plus elle est variée et plus elle se met à l'épreuve, plus l'espèce humaine est forte. Toute tentative de lui donner un seul sang, une seule nourriture, une seule médecine va dans la mauvaise direction » (**Erri de Luca**, *Noyau d'olive*, 2002 ; traduction Danièle Valin)

Babel de la Bible à la littérature CNDP CRDP Académie de Paris <http://crdp.ac-paris.fr/parcours/fondateurs/index.php/category/babel>

Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France

L'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France. Leur réussite scolaire liée à la maîtrise de la langue française est un facteur essentiel de cette intégration ; en assurer les meilleures conditions est un devoir de la République et de son école. Au delà des enseignants qui dispensent dans les classes d'accueil, les premiers enseignements nécessaires à cette intégration, la scolarisation des nouveaux arrivants concerne l'ensemble des équipes éducatives.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises, pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil à l'école, au collège et dans les lycées d'enseignement général ou technologique et les lycées professionnels. **Ces structures scolarisent de façon temporaire les seuls élèves nouvellement arrivés en France pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire.**

Ces dernières années, des données nouvelles (arrivées plus nombreuses de jeunes souvent plus âgés que par le passé, et peu ou pas scolarisés antérieurement) ont nécessité de renforcer les moyens liés à la scolarisation ainsi que les actions d'intégration qui accompagnent et facilitent celle-ci.

Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages C. n° 2002-100 du 25-4 2002 <http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201119C.htm>

« Comparons nos langues »

Les enfants nouvellement arrivés en France sont plus nombreux chaque année. Rares pourtant sont les enseignants qui ont été formés à travailler avec ce type de public spécifique. Pourtant, les recherches en linguistique, tout particulièrement en français langues étrangère et seconde, peuvent apporter des pistes de réflexion enrichissantes. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette démarche d'apprentissage du français pour les ENA (enfants nouvellement arrivés), quel que soit leur niveau de langue française et quel que soit leur âge (école primaire, collège mais aussi lycée ou autres contextes de formation au français). Elle se place dans une perspective de comparaison des langues et des habitudes culturelles en matière de communication et rend l'enfant plus actif dans son apprentissage.

**« On apprend toujours une langue en référence aux langues que l'on connaît déjà. »
Nathalie Auger**

« Comparons nos langues. Démarche d'apprentissage du français pour les enfants nouvellement arrivés » film de Nathalie Auger (maître de conférences en sciences du langage - Université Montpellier. Tourné à l'école primaire Lakanal à Nîmes, et au collège Les Escoliers de la Mosson à Montpellier.



Comparons nos langues. CDDP du Gard, CRDP de l'académie de Montpellier, collection « Ressources Formation Vidéo Multimédia », en collaboration avec le CASNAV et le FASILD. Vidéo 23'29'' [https://www.youtube.com/watch?v= ZiBiAoMTBo](https://www.youtube.com/watch?v=ZiBiAoMTBo)

Extrait 1

En classe : travail sur les sens d'écriture.



Durée de l'extrait : 1 mn 02 sec.(fichier WMV - 2 Mo). http://www.cndp.fr/bienlire/02-atelier/document/extr_comp_2.wmv

Extrait 2

En classe : travail sur les consonnes et les voyelles.



Durée de l'extrait : 1 mn 16 sec. (fichier WMV - 2,7 Mo). <http://www.cndp.fr/bienlire/02-atelier/fiche.asp?id=1387&theme=1200>

Les diplômes

Les élèves de la Cour de Babel se préparent tout au long de l'année à passer un diplôme certifiant leur maîtrise de la langue française.

Les **DEL** (Diplôme d'Etudes en Langue Française) et les **DALF** (Diplôme Approfondi de Langue Française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le Ministère français de l'Education Nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. Ils permettent de valider officiellement l'apprentissage de la langue française. De plus, les **DEL** et les **DALF** permettent d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

Les limites de l'intégration...

Marginalisés dès leur arrivée

Claire Schiff Maître de conférence en sociologie, Université Victor Segalen Bordeaux II, chercheur au LAPSAC et au CADIS.

Avril 2005

Pourquoi certains jeunes, pourtant soumis à l'obligation scolaire, ne vont pas, plus ou seulement à temps partiel à l'école ? Cette question, à l'origine d'un programme interministériel de recherche sur les processus de déscolarisation, a conduit l'auteur à se pencher plus particulièrement sur le cas des enfants et adolescents nouvellement arrivés en France. Il en ressort que les nombreux manquements à l'obligation scolaire constatés sont principalement dus à des carences institutionnelles.

Cette recherche sur les primo-migrants est partie d'une double hypothèse selon laquelle les manquements à l'obligation scolaire au sein de la population des primo-arrivants pouvaient relever de deux types de causes distinctes : d'une part des carences institutionnelles, d'autre part des réalités familiales. Le nombre insuffisant de classes d'accueil pour les élèves non-francophones, les difficultés d'évaluation de ce public, les modalités d'orientation dans le système scolaire ou encore les réticences des acteurs institutionnels à accueillir les migrants pouvaient, à des degrés divers, expliquer les problèmes de scolarisation. Mais on pouvait également imaginer que certaines caractéristiques culturelles ou économiques des familles nouvellement installées en France seraient susceptibles de représenter des obstacles à la scolarisation de leurs enfants. Le fait d'exiger d'un jeune qu'il travaille pour contribuer aux revenus de la famille, la crainte d'être repéré par les institutions en cas de présence irrégulière sur le territoire, ou la méfiance à l'égard de certaines pratiques culturelles telle la mixité entre filles et garçons, pouvaient être en cause dans des cas de refus de scolarisation.

Cette deuxième dimension de notre hypothèse a rapidement été invalidée. En effet, les refus et les réticences des migrants à voir leurs enfants fréquenter un établissement scolaire sont rares, la caractéristique de cette population étant qu'elle exprime des attentes et une confiance très fortes à l'égard de l'école française. La plupart des cas de non-scolarisation ou de déscolarisation rencontrés sont donc apparus en premier lieu comme la conséquence de dysfonctionnements institutionnels.

Les manquements à l'obligation scolaire sont de natures très diverses. Nous pouvons en distinguer quatre principaux. Les jeunes étrangers qui arrivent en France alors qu'ils approchent ou ont atteint leurs seize ans rencontrent des difficultés à trouver une place dans les établissements scolaires, en particulier dans les académies de province où les structures d'accueil sont peu nombreuses et où le problème de la scolarisation des adolescents primo-arrivants n'est pas une priorité pour les rectorats. Les nouveaux venus qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour être placés directement en classe ordinaire lorsque les classes d'accueil sont déjà saturées sont fréquemment orientés vers d'autres structures (associations proposant des cours d'alphabétisation, missions locales, etc.). Pour ce public, le seuil de l'obligation scolaire fixé légalement à seize ans produit d'une certaine manière des effets pervers.

Les grands adolescents rejetés

Cette loi, qui fait d'ordinaire obligation aux parents de maintenir leurs enfants au sein du système au moins jusqu'à cet âge, se transforme, dans le cas des nouveaux arrivants non francophones, en principe de non-obligation, pour les établissements, de les recevoir pour peu que ces jeunes risquent d'atteindre cet âge limite sans une maîtrise suffisante de notre langue nécessaire à une scolarité ordinaire. Il apparaît ainsi que le niveau scolaire dans le pays d'origine est souvent bien moins pris en compte que les lacunes en français, un adolescent ayant connu une bonne scolarité dans son pays ayant alors moins de chance de trouver une place qu'un jeune francophone ou partiellement francophone peu ou pas scolarisé.

Le problème de l'accès des grands adolescents migrants à une formation scolaire et professionnelle apparaît d'autant plus critique que les nouvelles mesures d'enseignement du français destinées aux immigrés dans le cadre du contrat d'intégration ne les concernent pas puisqu'elles s'adressent à un public de majeurs. Alors que la croissance du nombre d'entrées sur le territoire est très forte au sein de cette tranche d'âge des 15-18 ans, la pénurie de classes d'accueil en lycée ne permet pas de répondre à toutes les demandes de scolarisation.

Le second cas de figure rencontré, beaucoup moins grave que le premier du point de vue des conséquences individuelles sur l'avenir des jeunes migrants, apparaît cependant assez important d'un point de vue quantitatif, bien qu'il ne soit pas possible d'en mesurer précisément l'ampleur. Il s'agit des jeunes nouvellement arrivés en France qui demeurent en attente d'une affectation définitive dans un établissement pendant plusieurs mois. Ce sont le plus souvent des élèves qui sont arrivés en cours d'année scolaire, qui ont passé des tests d'évaluation dont les résultats ne leur permettent pas d'accéder directement à une classe ordinaire, mais pour lesquels il n'y a plus de places en structures d'accueil. L'enquête nationale de la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale signalait plus de six cents élèves dans ce cas en mai 2001, chiffre certainement sous-évalué puisque certaines académies à très forte population migrante comme Versailles n'avaient pas fourni d'information sur ce phénomène. Lorsque ces jeunes atteignent seize ans au cours de la période d'attente, cela peut se solder par une non-scolarisation définitive.

L'origine de ces listes d'attente est multiple. Le problème est inhérent aux difficultés à prévoir les effectifs des primo-arrivants d'une année sur l'autre. En effet, les chiffres de l'Office des migrations internationales ne tiennent compte que des demandes de regroupement familial, alors que la majorité des enfants et des adolescents arrivent actuellement en France en dehors de ce cadre. Par ailleurs, ce problème découle de la rigidité du fonctionnement de la plupart des classes d'accueil. Il est rare que les élèves puissent accéder à une classe ordinaire en cours d'année (ce qui permettrait de libérer des places pour d'autres), même en cas de progrès très rapides, et ce malgré la règle administrative de la double inscription des primo-arrivants à la fois en classe d'accueil et en classe ordinaire de manière à faciliter une gestion souple et individualisée des parcours. Enfin, il arrive parfois que les chefs d'établissements, désireux de maintenir des effectifs restreints dans ces structures perçues comme difficiles à gérer, n'informent pas l'inspection académique lorsqu'une place se libère ou lorsque moins d'élèves non-francophones que prévu se présentent à la rentrée scolaire.

Le troisième cas de figure, qui porte sur les différentes formes de scolarisation partielle, concerne sans doute le plus grand nombre de collégiens primo-arrivants. Si l'on considère

qu'une scolarité « normale » devrait permettre aux élèves d'accéder à l'ensemble des disciplines offertes, nous pouvons nous demander si cette situation ne représente pas *a fortiori* la norme pour les jeunes non-francophones. Dans les classes d'accueil, l'enseignement du français langue seconde prédomine, au détriment parfois d'un enseignement des vocabulaires propres aux différentes disciplines. Certaines matières telles la seconde langue vivante, les sciences naturelles, l'histoire géographie, sont fréquemment absentes du cursus des élèves, ce qui représente un obstacle à l'orientation future en seconde générale pour les plus performants. Pour les élèves qui ont un bon niveau dans les matières scientifiques et qui pourraient prétendre suivre ces enseignements dans le cursus ordinaire, les problèmes de gestion individualisée des emplois du temps les en empêchent. Alors que l'organisation « à la carte » des emplois du temps des élèves semble souvent présenter des difficultés « insurmontables », il est assez fréquent de constater que dans les classes d'accueil ou les modules temporaires en cas de sureffectif, ces mêmes emplois du temps sont bricolés en fonction de la disponibilité du personnel enseignant.

Il peut arriver, par exemple, que des élèves migrants aient de larges plages de temps sans cours durant la semaine parce que les enseignants volontaires pour intervenir dans les modules non-francophones ne sont pas disponibles à ces moments-là et que l'intégration des élèves en classes ordinaires pendant ces périodes n'est pas envisagée comme une solution possible par l'administration. Il n'est pas rare par ailleurs qu'il soit fait appel à du personnel périscolaire (aides éducateurs, formateurs d'associations) pour animer une partie des cours destinés à ces élèves.

Enfin, quatrième type de situation rencontré, les refus de prise en charge de la part des institutionnels peuvent prendre la forme d'une non-scolarisation ou d'une déscolarisation temporaire ou définitive. Il peut s'agir, selon les cas, d'une discrimination flagrante, tel le refus, de la part des services chargés des affaires scolaires de la municipalité, d'inscrire les enfants migrants dans le primaire, ou simplement d'une réticence exprimée par les enseignants ou les chefs d'établissements à se voir affecter des élèves qui présentent des difficultés particulières qu'ils n'ont pas l'habitude de traiter. A la fin des années quatre-vingt-dix, la commune de Montfermeil a mis en œuvre une politique plus ou moins explicite d'intimidation à l'encontre des nouveaux arrivants, en particulier ceux originaires d'Afrique, pour qu'ils soient découragés d'inscrire leurs enfants dans les écoles primaires de la ville [1]. Grâce aux efforts concertés du préfet, de l'inspectrice d'académie, des chefs d'établissement et des associations de quartier, une trentaine de cas de non-scolarisation ont été résolus lorsque nous avons débuté notre enquête en 2001.

Le droit au séjour comme facteur de tri

Outre ce cas particulier et extrême, il arrive que, de façon beaucoup plus banale, la prise en compte du statut des jeunes et de leur famille à l'égard de la législation sur le droit de séjour constitue un obstacle à l'accueil au sein de l'institution, sans pour autant qu'il existe une volonté d'empêcher l'accès des migrants à l'école. Lorsque les structures d'accueil sont saturées et que les listes d'attente s'allongent, il peut y avoir une forme de tri ou de hiérarchisation des demandes qui tient compte de ce facteur. On privilégiera ainsi les jeunes arrivés dans le cadre du regroupement familial au détriment de ceux qui sont en situation irrégulière, par exemple.

Lorsque le passage de la classe d'accueil à la classe ordinaire se fait alors que l'élève passe du primaire au collège ou du collège au lycée, il arrive que les enseignants de l'établissement vers lequel l'élève « ex non-francophone » a été orienté jugent, à tort ou à raison, son

niveau insuffisant pour une scolarisation en classe ordinaire. Ceux-ci prennent alors parfois l'initiative de renvoyer l'élève vers les services chargés de l'évaluation et de l'orientation à l'arrivée en France, afin qu'une autre solution soit proposée. En 2001-2002, plus de soixante-dix élèves qui avaient été orientés en lycée à l'issue du conseil de classe du collège se sont présentés à la cellule d'accueil de l'académie de Créteil parce que l'établissement d'affectation refusait de les accueillir, alors que ce dispositif est en principe réservé aux premières démarches avant l'entrée dans l'institution scolaire.

Sans minimiser les difficultés pédagogiques et organisationnelles que représente la scolarisation d'un public aussi hétérogène que celui des primo-arrivants, force est de constater que la qualité de leur accueil au sein de l'institution varie énormément d'une académie à l'autre, voire même d'un établissement à l'autre, en fonction de la volonté des responsables et de la disposition du personnel enseignant à leur égard. Les dimensions du volontariat, de l'engagement et de la compassion à l'égard d'un public perçu d'emblée comme défavorisé sont des constantes dans les discours de ceux qui participent à la prise en charge scolaire des nouveaux arrivants. Leur scolarisation apparaît ainsi bien souvent comme un impératif humanitaire d'accueil davantage qu'un droit ou une obligation.

Il est par ailleurs intéressant d'observer que c'est là où les primo-migrants sont les plus nombreux et les plus concentrés que les solutions innovantes apparaissent et que les acteurs se mobilisent pour assurer une scolarité correcte aux nouveaux arrivants. Ainsi, dans les académies de Paris ou Créteil, les inspections académiques restent vigilantes face aux risques de marginalisation de ce public, et soutiennent les initiatives telles que l'ouverture de classes d'accueil en lycée professionnel, alors qu'en province, le problème des migrants retient peu l'attention des autorités scolaires et les inquiétudes des associations qui reçoivent de plus en plus de jeunes déboutés de leurs demandes de scolarisation ne sont pas relayées au sein de l'institution.

Les résultats du programme interministériel de recherche sur les processus de déscolarisation sont synthétisés dans *La Déscolarisation*, sous la direction de Dominique Glasman et Françoise Cœuvrard, La Dispute, 2004.

Quant au rapport intégral de la recherche que nous avons menée sur les primo-migrants, il a été publié à la Documentation française avec un autre rapport sur le cas de Montpellier (Etudes et recherches, 2004) dans *L'accueil à l'école des primo-arrivants en France*, Geneviève Zoïa, Laurent Visier, Claire Schiff et al.

Cette synthèse des principaux obstacles que rencontrent les migrants dans leurs démarches pour s'insérer dans notre système scolaire a donc forcément un caractère un peu sommaire, tant les situations sont diverses. Comme cela est souvent le cas pour tout ce qui touche aux questions d'intégration, il existe un décalage important entre la réalité empirique et un règlement officiel qui est très explicite sur l'obligation de scolarisation quel que soit le statut juridique, sur la nécessité de tenir compte des parcours antérieurs des migrants et sur l'utilité d'une organisation individualisée des emplois du temps et des orientations de ces jeunes

Schiff, Claire. Marginalisés dès leur arrivée. Article extrait du Plein droit n° 64, avril 2005 « Étrangers devant l'école ». GISTI. <http://www.gisti.org/spip.php?article4307>

Qui défend la République au lycée Guimard ?

François Jarraud

6 janvier 2015

"Il y a une contradiction entre l'Etat qui nous demande de préparer l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes et l'Etat qui refuse de les prendre en charge". Benoit Boiteux, proviseur, a résumé la situation vécue par les enseignants du lycée du bâtiment Guimard à Paris (19ème). Le 5 janvier ils se sont mobilisés pour soutenir 9 lycéens mineurs sans papiers mis à la rue. C'est une vraie étude de cas d'enseignement civique et moral qu'ils vivent pour de vrai avec leurs élèves. Comment enseigner les valeurs républicaines quand Marianne s'oublie ?

Comment scolariser des jeunes à la rue ?

"Ce sont des jeunes qui ne posent pas de problèmes", nous avait dit B. Boiteux, lors d'une première visite en octobre 2013. Toufik, Lucien, Mohamed, nous les avons rencontrés lors d'une réunion organisée dans le lycée par RESF. Certains venaient d'Afrique sub saharienne, d'autres du Proche Orient. Tous ont choisi les formations du bâtiment parce qu'ils savent qu'il trouveront facilement un emploi. L'apprentissage du français est la grosse difficulté pour les épreuves écrites du bac pro. Mais dans ce lycée, on a l'habitude de ces élèves et les professeurs savent y faire. Seuls en France ils ont de grosses difficultés pour assumer leur vie quotidienne. Ils doivent survivre. Ils doivent aussi affronter la suspicion devenue automatique des services sociaux. A eux de faire la preuve qu'ils sont mineurs car les majeurs sont expulsables. Pour cela ils enchaînent des examens médicaux humiliants qui ne sont pas à la gloire de l'état français.

Ainsi le lycée Guimard scolarise 70 mineurs isolés. La moitié (35 exactement) sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). 25 sont sans ressources et 15 sans abri. Parmi eux, 6 sont accueillis à l'internat du lycée Guimard. 9 n'ont aucune solution durable de logement. Ce sont eux qui mobilisent le personnel du lycée depuis le mois de décembre. Alex Adamopoulos enseigne les lettres et l'anglais au lycée Guimard, deux disciplines difficiles pour ces jeunes élèves arrivés en France. Il en a plusieurs en classe et il a pris la tête du collectif du personnel du lycée. "Ce sont des jeunes impliqués dans leurs études. Ils se raccrochent à l'école et étudient alors qu'ils vivent une situation très difficile. C'est admirable", nous a-t-il dit. Le proviseur, Benoit Boiteux, souligne la contradiction où le personnel se trouve. D'un côté l'Etat lui demande de lutter contre le décrochage, de préparer l'insertion des jeunes, de l'autre l'Etat laisse à la rue des lycéens.

La République dans ses contradictions

Car à la veille des vacances de Noël, la situation des 9 jeunes s'est dégradée. Le 5 janvier, 4 se sont retrouvés sans toit et le collectif du lycée a menacé de les loger dans le gymnase de l'établissement. Finalement ces 4 jeunes ont trouvé un abri temporaire à la Mie de Pain, un lieu d'hébergement pour SDF. Logés avec des adultes dans un dortoir pour 14 personnes ils devraient intégrer une chambre pour 4. Mais à La Mie de pain il n'y a ni suivi scolaire, ni solution pour laver le linge et se changer. Les jeunes se retrouvent dans un milieu d'adultes à la dérive et sont effrayés.

Selon Henriette Zoughebi, vice-présidente de la région Ile -de-France en charge des lycées, la région a proposé une solution qui s'est noyée dans les contradictions de la république. Depuis 2010, le conseil régional a marqué sa solidarité avec les lycéens sans papiers. "Nous continuons avec Hollande ce que nous avons commencé sous Sarkozy", dit H Zoughebi. La

La cour de Babel Dossier d'accompagnement pédagogique Clemi Strasbourg, Janvier 2015

région propose de prendre en charge l'hébergement des lycéens en foyer de jeunes travailleurs. Mais sous condition qu'ils aient des papiers. La majorité du conseil régional a écrit le 19 décembre au ministre de l'intérieur pour obtenir leur régularisation. La lettre est restée sans réponse...

B. Boiteux met lui en question l'ASE et derrière elle la Mairie de Paris. Une maire adjointe du 19ème arrondissement pose la question du budget de l'ASE. Selon elle, les versements de l'Etat à la Ville pour l'ASE ne permettent plus de prendre en charge tous les jeunes.

Présents, les jeunes remercient leurs enseignants et le proviseur pour leur soutien. Ce 5 janvier, près de 200 personnes, dont leurs professeurs, les entourent. Benoit Boiteux parle d'un "Pacte de responsabilité" de l'Etat envers ces jeunes. Henriette Zoughébi martèle les "trois E" : Education, Emancipation et Egalité. La République est bien vivante au lycée Guimard.

Jarraud, François. Qui défend la République au lycée Guimard ? La café pédagogique. 6 janvier 2015

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/01/06012015Article635561243210291618.aspx>

Propositions d'activités pédagogiques

Se situant dans le cadre de la **26e Semaine de la presse et des médias dans l'école**[®] et de la cinquième édition du festival "**Les toiles du journalisme**" du 24 au 26 mars 2015, organisé conjointement par le **Club de la presse Strasbourg-Europe**, et le **Clemi**, Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, les propositions d'activités pédagogiques se concentreront sur **la production journalistique** d'articles, de journaux scolaires, d'émissions radios, de vidéos... sur les thèmes abordés dans le film.

Le travail journalistique consiste en particulier à la recherche d'informations, la vérification, tant de l'information elle-même par recoupement, que des sources, l'appropriation, la réécriture, l'approfondissement de l'information pour une mise en forme spécifique au média choisi en vue de la publication.

Le travail proposé consiste en la réalisation d'un journal à la manière du journal "Le 1". Grâce à la forme particulière de cet hebdomadaire, il est possible de créer et publier des formes littéraires, poétiques, géographiques, dessinées...

« le 1 » s'empare chaque semaine d'un thème choisi dans l'actualité. Sachant que le bruit médiatique est le contraire de l'actualité. À la fragmentation de l'information, nous répondons par l'approfondissement d'une question soumise à plusieurs regards croisés. La culture avec la géopolitique. La littérature avec l'économie. La poésie avec l'anthropologie. La philosophie avec la statistique, l'histoire ou la psychanalyse. L'urbanisme avec le graphisme ou la cartographie. (...) une approche multiple, tissée de points de vue inattendus, afin de voir le monde autrement. (...) L'enjeu est de

poser la bonne question, d'attraper le réel avec les bonnes pinces, loin des préjugés, de l'entre-soi, des évidences trop évidentes.

Le 1 hebdo. Présentation du journal.

<http://le1hebdo.fr/presentation-du-journal-1.html>

Les codes de l'écriture journalistique, les droits et devoir des journalistes, ainsi que les droits de publication se trouvent en Annexes.

Quelques pistes pour réaliser ce journal...

A partir des documents organisés du présent dossier d'accompagnement, (articles, vidéos et diaporama en ligne, sites internet...), à partir d'une médiagraphie ciblée, mais également à partir de recherches personnelles au Cdi de l'établissement, les élèves pourront effectuer des recherches spécifiques, individuellement ou en groupes.

Propositions de sujets de recherche en vue de réaliser :

- Une dépêche, un article de presse d'actualité, un reportage, une interview, un article de fonds ou d'analyse, une caricature ou un dessin de presse, une analyse d'image...
- Un reportage radio ou video
- Des débats...

En introduction...

Sur un planisphère, situer les pays d'origines des jeunes apparaissant dans le documentaire

Les migrations internationales

Les principales causes des migrations internationales (Une violence particulière à laquelle veulent échapper les migrants (ex : violences aux femmes, travail des enfants, excision, pas de liberté d'expression ...)

Les migrants d'un pays particulier, pourquoi et comment quittent-ils leur pays

Le « voyage » des migrants (ex : par mer, à pied...)

Les passeurs et le trafic de la migration

L'accueil des migrants à leur arrivée en Europe (ex : Lampedusa, les centres de rétention administrative,...)

Le cas particulier de Calais

Les associations d'aide aux réfugiés

L'immigration en France

L'histoire de l'immigration de 1850 à 1970 (doc. Video C'est pas sorcier)

L'histoire de l'immigration de 1970 à nos jours (doc. Video Musée de l'immigration)

Les témoignages de migrants de générations précédentes

L'apport de l'immigration à nos sociétés

Les idées reçues sur l'immigration

Les enfants migrants

Les lois protégeant les migrants et les enfants migrants

La scolarisation des enfants migrants (ex : les dispositifs scolaires, les enfants roms...)

L'insertion des enfants migrants

Le témoignage d'enfants migrants

La laïcité, pourquoi ?

Médiagraphie ciblée

Le voyage des migrants

Marc Bettinelli et Elise Vincent Un an après le naufrage de Lampedusa, « une forme d'impuissance politique et diplomatique » Le Monde.fr 03.10.2014
http://www.lemonde.fr/societe/video/2014/10/03/un-an-apres-le-nauffrage-de-lampedusa-une-forme-d-impuissance-politique-et-diplomatique_4499889_3224.html

Zone interdite . Clandestins ils traversent l'enfer pour venir vivre en France
https://www.youtube.com/watch?v=q3SJoLc_Xfg

Idées reçues

7 idées reçues sur l'immigration et les immigrés en France
http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/08/06/sept-idees-recues-sur-l-immigration-et-les-immigres_4467506_4355770.html

Immigration : trois films d'animation contre les idées reçues
23 MARS 2012 | PAR SOPHIE DUFAU
<http://www.mediapart.fr/content/immigration-trois-films-danimation-contre-les-idees-recues>

Les camps de rétention administrative

Un monde de réfugiés. Le Un hebdo, n° 29, 22/10/2014 <http://le1hebdo.fr/numero/29>

Chabas, Charlotte. En Australie, une fillette de 6 ans contre « l'enfer » des camps de migrants Le Monde.fr. 16.09.2014 http://www.lemonde.fr/asiapacifique/article/2014/09/16/en-australie-une-fillette-de-6-ans-contre-l-enfer-des-camps-de-migrants_4487880_3216.html

HRW dénonce les violences policières contre les migrants à Calais. RTBF. 20.01.2015
http://www.rtf.be/info/monde/detail_human-rights-watch-denonce-les-violences-policieres-contre-les-demandeurs-d-asile-a-calais?id=8811264

La scolarisation des enfants migrants

Gordon Brown / Ancien Premier ministre du Royaume-Uni. Tous les enfants ont droit à l'éducation et à la sécurité 14/05/2014 <http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-97736-tous-les-enfants-ont-droit-a-leducation-et-a-la-securite-1005990.php>

Rastello, Celine. Scolarisation des enfants roms : "A quand une vraie volonté politique ?"
29.07.2014 <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140729.OBS4915/scolarisation-des-enfants-roms-a-quand-une-vraie-volonte-politique.html>

Témoignage d'un jeune migrant

Jung, Delphine. Dans la peau d'un jeune migrant. PHOSPHORE octobre 2013
<http://www.lyceegutenberg.net/documents-telechargeables/jeune-migrant.pdf>

Photos et dessins de presse

Hof, Nathalie. Immigration : il y a ce que les journaux montrent et ce que les photographes voient. Our age is thirteen. Culture photo et société. 15 septembre 2014
<http://www.ourageis13.com/actus/limmigration-photographie-peut-etre-victime-de-cliches/>

Images de presse : photos et dessins de presse. CDDP du Val d'Oise-CRDP de l'académie de Versailles/Clemi, 2011 <http://www.cddp95.ac-versailles.fr/toutes-les-ressources/education-aux-medias-et-a-l-image/article/images-de-presse-photos-et-dessins-2089>

Les droits de l'homme. Cartooning for peace.
<http://www.cartooningforpeace.org/dessins/societe/>

Annexes

Les codes de l'écriture journalistique

L'essentiel du journalisme en 4 collections. 24h dans une rédaction.
<http://www.24hdansuneredaction.com/>

Les droits et devoirs des journalistes

La charte d'éthique professionnelle des journalistes.
<http://www.snj.fr/IMG/pdf/Charte2011-SNJ.pdf>

Les Droits de publications

Découverte du droit d'auteur et droit à l'image, des exceptions pédagogiques, des autorisations parentales, de ressources libres... Création et diffusion de documents pédagogiques en respectant la légalité. Exemples de *bonnes pratiques* mise en œuvre par les professionnels de Canopé. Pierre Kessler, responsable des formations et Jacques Speyser, responsable éditorial <http://www.crdp-strasbourg.fr/formodules/droit.php>

Des outils... des méthodes...

Organiser des débats en classe. Eduscol.
<http://www.educavox.fr/innovation/pedagogie/organiser-un-debat-en-classe>

Analyse photo de presse. Clemi. Académie de Créteil. <http://clemi.ac-creteil.fr/clemi/spip.php?article101>

Claire Cassaigne L'essentiel à retenir : De la description à l'analyse des dessins de presse. Séquence pédagogique. Fiche élève. L'essentiel à retenir. Téléchargeable : https://piacontrib.ac-paris.fr/portail/jcms/p1_571976/de-la-description-a-l-analyse-des-dessins-de-presse-lycee

Bulletin radiophonique Les Tutos. Clemi. <http://www.clemi.org/fr/productions-des-eleves/web-radios/outils-de-productions/>

La carte heuristique, un outil pédagogique. Eduscol. <http://eduscol.education.fr/lettres/pratiques/tic/action-utilis>

Et si on inversait la classe ? 25 février 2013. Cahiers pédagogiques. <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Et-si-on-inversait-la-classe>

Médiagraphie

A propos du film

Dossier de presse : La cour de Babel. 2014. Pyramidefilms.com http://download.pro.arte.tv/uploads/Courr_de_Babel_DDP.pdf

« La cour de Babel » de Julie Bertuccelli, en salle le 12 mars 2014 Arte <http://pro.arte.tv/2014/03/la-cour-de-babel-de-julie-bertuccelli-en-salle-le-12-mars-2014/>

Cécile Mury **La cour de Babel** Documentaire réalisé en 2014 par Julie Bertuccelli <http://television.telarama.fr/tele/films/la-cour-de-babel,73873563.php>

La cour de Babel. Fiche pédagogique. Enfance dans le monde. 2014 http://www.enfancesdanslemonde.com/fiches/fiche_pedagogique_la_cour_de_babel

Pour aller plus loin

Les termes clés de la migration. Organisation internationale pour les migrations <http://www.iom.int/cms/fr/sites/iom/home/about-migration/key-migration-terms-1.html>

Dessous des cartes - les migrations internationales <https://www.youtube.com/watch?v=SZ-N-AiBtCs>

La Politique européenne en matière de migration. Union européenne migrants et frontières <http://enseigner.tv5monde.com/file/union-europeenne-migrants-et-frontieres>

La langue française facteur d'intégration. A quel point ? 20.02.2012 L'obligation d'un test de français : Témoignages d'immigrés | Le rôle de la langue en question
<http://www.franceculture.fr/2012-02-20-la-langue-francaise-facteur-d-integration-a-quel-point>

Gandin, Patricia. Enfants d'ailleurs, école meilleure ? Bayard éditions. 4 mai 2012.

<http://www.marierosemoro.fr/images/ellemrmoro.pdf>

Dans un livre coup de poing, la psychanalyste Marie Rose More bouscule les clichés : les élèves issus de l'immigration sont une chance pour leurs camarades et pour l'école de la République.

Gonac'h, Jeanne. De l'effet des pratiques de la langue d'origine en famille sur la compétence dans la langue du pays d'installation. Groupe d'études sur le plurilinguisme européen. 2012
<http://www.cahiersdudgepe.fr/index.php?id=2263>

[Retour sur l'histoire longue de la République. La Fabrique de l'histoire \(France Inter\) Histoire géographie éducation civique. Portail de ressources. Eduscol.](#)

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/actualites/actualites/article/retour-sur-lhistoire-longue-de-la-republique.html>

France Inter poursuit son travail de mise en perspective des attentats de janvier 2015 avec une série de cinq émissions consacrées à l'histoire de la République depuis la fin du XIXe siècle, intitulée « Comment en sommes-nous arrivés là ».